

DEPARTEMENT DE LA LOIRE  
ARRONDISSEMENT DE ROANNE  
CANTON DE RENAISON  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'URFE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Par suite d'une convocation en date du 23 janvier 2026 adressée par Monsieur Charles LABOURE, Président sortant, les membres composant le conseil communautaire du Pays d'Urfé se sont réunis au siège de la Communauté de communes à Saint Just en Chevalet, le 29 janvier 2026 à 20 heures conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : MEUNIER Ingrid, DUMAS Serge, ROUX Lorraine, LABOURE Charles, PRAS Séverine, PONCET Didier, LOIZZO Laurent, CLEMENCON Thierry, ESPINASSE Patrice, SIETTEL Thomas, GOUTORBE Stéphane, PEURIERE Jean-Hervé, CHAUX Michel, BARLERIN Emmanuelle, ROYER Jean-Paul, VIETTI Dominique, DAUSSY Michael, MOISSONNIER Clément, CHABRE Michel CAZORLA Dominique, ,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration : COMPAGNAT Michel, LUGNE Isabelle, MONAT Pascale.

Absents excusés : PEREZ Gérard, CROZET Guy, CHABRIER Alexandre.

Absent : BRUEL Laurent.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame PRAS Séverine est désignée pour remplir cette fonction.

**Objet : DESTINATION GRAND'R – CREATION D'UNE PORTE D'ENTREE SUR LE TERRITOIRE DU PAYS D'URFE :**

M. le Président soumet à l'assemblée le rapport suivant :

Destination Grand'R constitue aujourd'hui le plus grand espace VTT labellisé FFC de France, issu de la mutualisation de quatre espaces VTT répartis en Auvergne-Rhône-Alpes. Le périmètre rassemble 156 circuits, représentant 3 900 km balisés et plus de 4 500 km de parcours, appuyés sur 53 bases de départ.

La Communauté de Communes du Pays d'Urfé participe à cette dynamique aux côtés de plusieurs intercommunalités (Vichy Communauté, Thiers Dore Montagne, Roannais Agglomération, Ambert Livradois Forez, Loire Forez Agglo, Pays de Lapalisse), accompagnées par des partenaires techniques et un réseau d'offices de tourisme.

Une étude stratégique conduite en 2023-2024 a permis de définir une organisation commune, des orientations marketing et une charte mobilière destinée à harmoniser les aménagements sur l'ensemble du périmètre. Parmi les actions identifiées, la création de « portes d'entrée » principales et secondaires figure comme un élément essentiel pour améliorer la lisibilité du territoire et l'expérience des pratiquants.

Ces portes d'entrée ont vocation à :

- Renforcer l'identification de la Destination Grand'R ;
- Offrir un niveau de services cohérent et qualitatif aux pratiquants VTT et VTTAE ;

- Valoriser les paysages, les patrimoines naturels et les ambiances caractéristiques de chaque espace ;
- Proposer des équipements lisibles, robustes et conformes aux normes PMR.

Conformément à la charte Destination Grand'R, chaque EPCI doit lancer son propre marché pour l'acquisition et l'installation des mobiliers, répartis en trois lots :

- Équipements d'identification (mâts, plaques, mobiliers d'information, panneaux) ;
- Équipements vélo (racks, armoires, bornes de lavage, réparation et recharge VTTAE) ;
- Mobiliers de confort (bancs, mobiliers détente, tables, poubelles).

Sur le territoire du Pays d'Urfé, l'implantation d'une porte d'entrée est proposée au camping de Saint-Just-en-Chevalet, lieu déjà identifié comme point d'accueil majeur et offrant des possibilités de mutualisation avec les équipements et services existants.

À terme, cette localisation pourrait permettre d'envisager un développement supplémentaire, notamment via la location de VTT.

Cette installation permettra de positionner le Pays d'Urfé comme accès structuré à Destination Grand'R ; et d'accroître la visibilité touristique auprès des pratiquants VTT et VTTAE.

L'investissement est estimé à environ 25 000 €, avec la possibilité d'un échelonnement sur trois ans.

Suite à l'exposé de Monsieur le Président,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le conseil Communautaire,

Par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

**DECIDE :**

**Article 1** : D'Approuver les modalités de mise en œuvre du projet de porte d'entrée Destination Grand'R sur le territoire du Pays d'Urfé selon les modalités suivantes :

- Emplacement : Camping de Saint Just en Chevalet ;
- Programmation budgétaire sur l'exercice 2025 ;

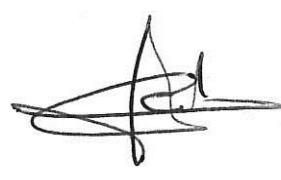
**Article 2** : D'Autoriser le lancement d'un marché à bons de commande pour l'acquisition et l'installation des mobiliers nécessaires ;

**Article 3** : D'Autoriser le Président à signer tout document afférent à cette opération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Saint Just en Chevalet, le 29 janvier 2026

Le Président,  
Charles LABOURE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS D'URFÉ  
"Maison du pays d'Urfé"  
42430 ST-JUST-EN-CHEVALET

La secrétaire de séance,  
Séverine PRAS



Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-Préfecture le ...  
et de la publication le ...  
Fait à Saint Just en Chevalet, le ...

Le Président  
Charles LABOURE

Date de transmission de l'acte: 03/02/2026

Date de réception de l'AR: 03/02/2026

042-244200820-DE\_002\_2026-DE

A G E D I